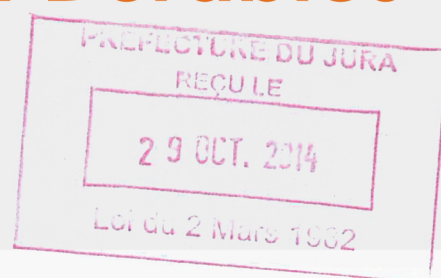


# PLAN LOCAL D'URBANISME de PERRIGNY

## 2. – Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD



- Révision prescrite le 30.04.2010
- Dossier arrêté le 27.09.2013
- Mise à l'enquête publique du 4.02.2014 au 07.03.2014
- PLU approuvé le 02.10.2014

Vu pour rester annexé à la délibération du 02.10.2014



**SCIENCES ENVIRONNEMENT**  
Bureau d'études d'ingénierie, conseils  
et services



AGENCE DE BESANCON – Siège social  
6, boulevard Diderot - 25000 BESANCON  
Tél. : 03.81.53.02.60  
[www.sciences-environnement.fr](http://www.sciences-environnement.fr)  
[besancon@sciences-environnement.fr](mailto:besancon@sciences-environnement.fr)



Maison de l'habitat  
32, rue Rouget de Lisle  
BP 20460 - 39007  
Lons-le-Saunier cedex  
Tél. : 03 84 86 19 10  
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :  
3, avenue Aristide Briand  
BP 2 - 39107 Dole cedex  
Tél. : 03 84 82 24 79  
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :  
9, rue de la Poyat  
39200 Saint-Claude  
Tél. : 03 84 45 17 66  
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : [contact@jurahabitat.fr](mailto:contact@jurahabitat.fr) - [www.jurahabitat.fr](http://www.jurahabitat.fr)

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM  
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



Mouvement Pact Arim  
pour l'Amélioration de l'Habitat



<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIF 1   REAFFIRMER LE ROLE DE PERRIGNY DANS L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION LEDONIENNE</b>	<b>5</b>
<b>ACTION N°1 : RETROUVER UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE</b>	<b>5</b>
TENDRE VERS UN OBJECTIF DE 1700 PERRIGNOIS D'ICI 2030	5
<b>ACTION N°2 : PROPOSER UNE OFFRE EN LOGEMENTS REpondant AUX OBJECTIF ET AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>5</b>
CREER 130 NOUVEAUX LOGEMENTS D'ICI 2030	5
REEQUILIBRER LE PARC DE LOGEMENTS DANS SES COMPOSANTES	5
<b>ACTION N°3 : REQUALIFIER L'OFFRE EN SERVICES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>6</b>
REDISTRIBUER ET RELOCALISER DES EQUIPEMENTS DU CENTRE DU VILLAGE, AUTOUR DE LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE	6
RELOCALISER ET RENFORCER LES SERVICES DE SANTE POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITE ET UN MEILLEUR RAYONNEMENT	6
CONFORTER L'OFFRE ET LE MAILLAGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE LOISIRS ET DE DETENTE DE PLEIN AIR	7
➤ Créer un véritable maillage d'espaces verts publics	7
➤ Affirmer la vocation intercommunale du stade, équipement sportif complémentaire à ceux de la ville centre	7
<b>ACTION N°4 : PRESERVER LES EMPLOIS ET LA DYNAMIQUE DE LA ZONE D'ACTIVITES</b>	<b>9</b>
ANTICIPER LES MUTATIONS DE LA ZONE D'ACTIVITES	9
PERMETTRE UNE MIXITE ACTIVITE / HABITAT SOUS CONDITIONS	9
MAINTENIR ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE	9
<b>ACTION N°5 : PRENDRE EN COMPTE LES GRANDS PROJETS DE L'AGGLOMERATION</b>	<b>9</b>
LE CONTOURNEMENT EST DE LONS-LE-SAUNIER	9
LA RELOCALISATION DE L'HOPITAL DE LONS-LE-SAUNIER	9
<b>OBJECTIF 2   CROITRE SANS S'ETENDRE : PROMOUVOIR UN URBANISME FRUGAL</b>	<b>11</b>
<b>ACTION N°1 : DENSIFIER LE TISSU BATI EXISTANT</b>	<b>11</b>
RESORBER LE PARC DE LOGEMENTS VACANTS	11
METTRE EN ŒUVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN	11
<b>ACTION N°2 : CONSERVER UN VILLAGE COMPACT ET EXPLOITER LES VASTES ESPACES LIBRES AU SEIN DU PERIMETRE URBANISE</b>	<b>11</b>
URBANISER EN PRIORITE LES « DENTS CREUSES » DU TISSU URBAIN	11
ECONOMISER L'ESPACE ET DIVERSIFIER LES FORMES BATIES	11
<b>OBJECTIF 3   CONFORTER L'IDENTITE DU VILLAGE</b>	<b>13</b>

<b>ACTION N°1 : PRESERVER LES OUVERTURES PAYSAGERES ET LES CONES DE VUE</b>	<b>13</b>
<b>ACTION N°2 : PRESERVER LES PAYSAGES URBAINS ET LE PATRIMOINE</b>	<b>13</b>
PRESERVER LES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE BATI	13
CONSERVER ET CONFORTER LES ELEMENTS VEGETAUX CREATEURS DE PAYSAGE	13
<b>ACTION 3 : « ETENDRE » LA QUALITE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE DU CŒUR DU VILLAGE POUR RENFORCER L'IDENTITE DE PERRIGNY</b>	<b>13</b>
AMENAGER DES ZONES D'EXTENSION URBAINE DE QUALITE, A L'IMAGE DU CŒUR DE VILLAGE	13
REQUALIFIER LES ESPACES « DEGRADES » EN ENTREE ET/OU TRAVERSEE DE VILLAGE	13
<b>OBJECTIF 4   SECURISER LES DEPLACEMENTS ET RENDRE ACCESSIBLES LES « POINTS NEVRALGIQUES »</b>	<b>15</b>
<b>ACTION N°1 : GERER L'AUTOMOBILE DANS LA COMMUNE POUR LAISSER UNE PLUS GRANDE PLACE AUX MODES DOUX</b>	<b>15</b>
HIERARCHISER LES VOIES ET DEVELOPPER LES ITINERAIRES ET LA PLACE RESERVEES AUX MODES DOUX	15
OPTIMISER L'OFFRE DE STATIONNEMENT	15
<b>ACTION N°2 : INSCRIRE LE SCHEMA DE DEPLACEMENT COMMUNAL AU CŒUR DE CELUI DE L'AGGLOMERATION</b>	<b>16</b>
ETENDRE LE RESEAU DE VOIES VERTES	16
CONNECTER LE RESEAU DE VOIE VERTE DE LA COMMUNE DE PERRIGNY A LA COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER	16
REVOIR L'ITINERAIRE DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR UNE MEILLEURE IRRIGATION DE LA COMMUNE	16
<b>OBJECTIF 5   PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LIMITER LES EFFETS DE L'URBANISATION SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>17</b>
<b>ACTION N°1 : PROTEGER LES MILIEUX NATURELS LES PLUS INTERESSANTS</b>	<b>17</b>
<b>ACTION N°2 : CONFORTER LA TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE</b>	<b>17</b>
<b>ACTION N°3 : PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE</b>	<b>17</b>
REDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET L'EMISSION DE GES	17
REDUIRE L'IMPACT DE L'URBANISATION SUR LE RUISSELLEMENT DES EAUX DE PLUIE	17
<b>ACTION N°4 : PROTEGER LES HABITANTS VIS-A-VIS DES RISQUES ET NUISANCES</b>	<b>17</b>
PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES INONDATION ET MOUVEMENT DE TERRAIN	17
LIMITER L'EXPOSITION AU BRUIT	17

# OBJECTIF 1 | REAFFIRMER LE ROLE DE PERRIGNY DANS L'ORGANISATION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION LEDONIENNE

## ACTION N°1 : RETROUVER UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

### Tendre vers un objectif de 1700 Perrignois d'ici 2030

Depuis les années 80, Perrigny perd 3 habitants en moyenne par an. L'objectif pour la commune est, dans un premier temps, d'enrayer cette décroissance démographique.

Dans un second temps, l'objectif est de retrouver une dynamique démographique.

- **Tendre vers 1700 habitants d'ici 2030 est l'objectif retenu par les élus pour que la commune retrouve sa vocation au sein de l'agglomération lédonienne.**

## ACTION N°2 : PROPOSER UNE OFFRE EN LOGEMENTS REpondant AUX OBJECTIF ET AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

### Créer 130 nouveaux logements d'ici 2030

- **D'ici 2030 l'objectif de développement résidentiel est fixé à + 130 nouveaux logements sur le territoire :**
  - Pour compenser le desserrement de la population ;
  - Pour accueillir de nouveaux ménages.

### Rééquilibrer le parc de logements dans ses composantes

- Augmenter le parc de logements de taille moyenne à petite pour répondre aux besoins des jeunes ménages, des personnes âgées, des ménages modestes, des familles monoparentales, ... dans un contexte de desserrement des ménages.
- Développer le parc locatif et prioritairement le locatif à loyer modéré :
  - Tendre vers 30% de logements locatifs
  - Augmenter la part de logements sociaux pour tendre vers 10 à 12% du parc de résidences principales d'ici 2030. Ainsi 40 à 50 logements sociaux environ pourront être créés pour répondre à cet objectif.
- Poursuivre le développement du parc adapté au vieillissement

## ACTION N°3 : REQUALIFIER L'OFFRE EN SERVICES ET EQUIPEMENTS

### Redistribuer et relocaliser des équipements du centre du village, autour de la restructuration du groupe scolaire

- Restructurer le groupe scolaire pour anticiper les évolutions à venir et le pérenniser
- Déplacer les ateliers communaux
- Réfléchir à la vocation de la salle des fêtes
- Gérer la problématique du stationnement autour de l'îlot central (école – APEI – Eglise).

### Relocaliser et renforcer les services de santé pour une meilleure accessibilité et un meilleur rayonnement

- Relocaliser les services de santé (médecin, pharmacie, infirmière) au sein de locaux le long de la Rue de Conliège, éventuellement sur le site de l'actuelle scierie
- Renforcer l'offre en matière de santé par l'accueil d'autres professionnels : kinésithérapeute, dentiste, ...
- Créer des locaux « antennes » dans le quartier des Plantés, pour des permanences.

#### Relocaliser et renforcer les services de santé pour une meilleure accessibilité et un meilleur rayonnement



## Conforter l'offre et le maillage des équipements sportifs, de loisirs et de détente de plein air

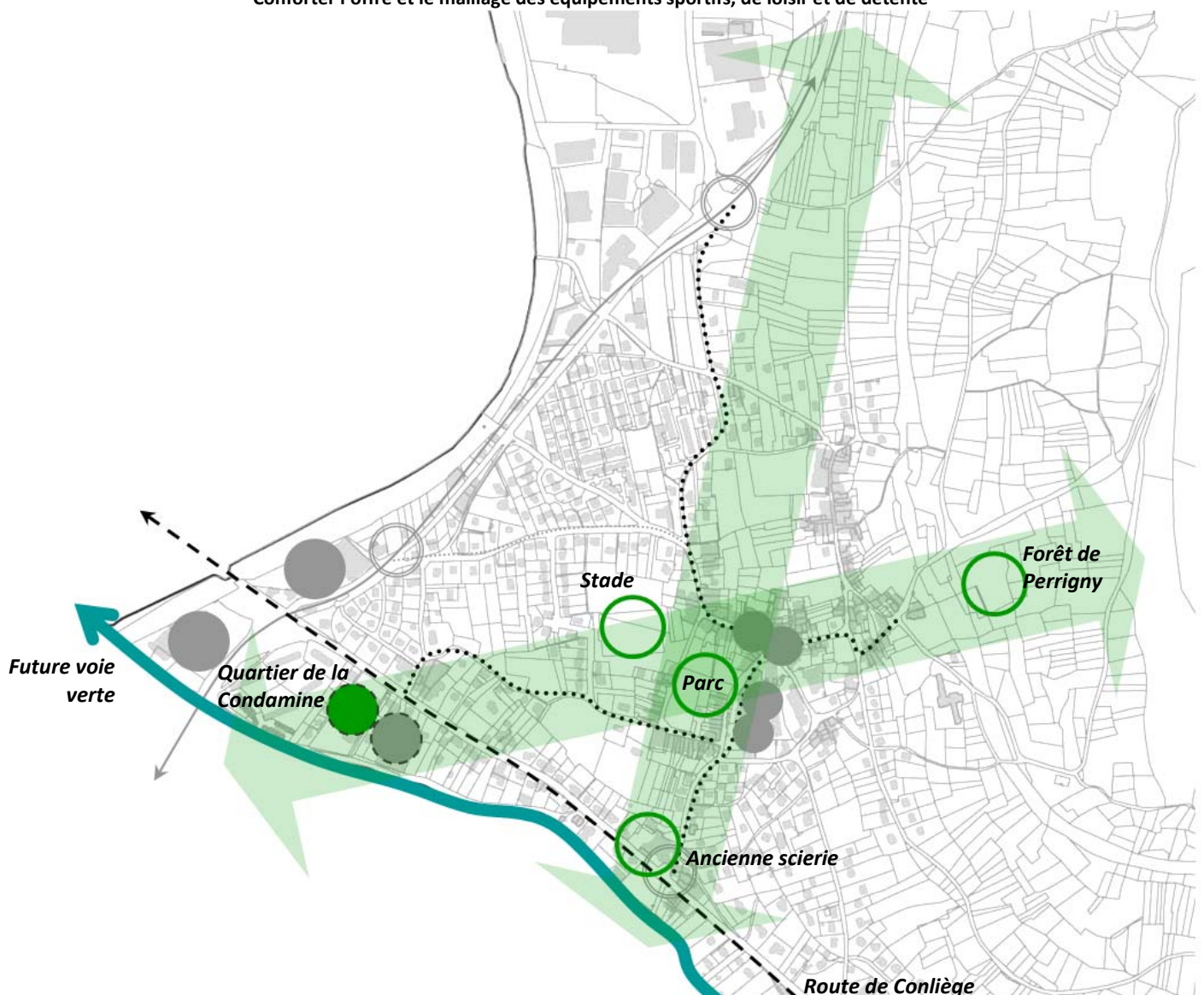
### ➤ Créer un véritable maillage d'espaces verts publics

- Préserver les espaces verts de qualité présents : la forêt et le parc
- Valoriser l'espace vert présent à proximité de la scierie dans le cadre du réaménagement de cette entrée de village, permettant de :
  - conforter le maillage des espaces verts et de loisirs et de répondre à l'objectif central des élus, à savoir valoriser le cadre de vie de qualité du village,
  - mettre en valeur le site de la Vallière (actuellement difficilement accessible),
  - permettre une liaison avec la future voie verte le long du cours d'eau et ainsi créer une nouvelle « porte d'entrée douce » sur la commune,
  - donner une nouvelle image de la commune en entrée de village, le long de la route de Conliège.
- Créer un espace de détente à proximité de la Vallière et de quartier de la Condamine, permettant de :
  - renforcer le lien avec les habitants de cette partie de la commune,
  - offrir un cadre de vie de meilleure qualité aux habitants de la Condamine en désenclavant le quartier.

### ➤ Affirmer la vocation intercommunale du stade, équipement sportif complémentaire à ceux de la ville centre

- Améliorer l'accessibilité du stade (cheminements, stationnement, ...)

#### Conforter l'offre et le maillage des équipements sportifs, de loisir et de détente







## **ACTION N°4 : PRESERVER LES EMPLOIS ET LA DYNAMIQUE DE LA ZONE D'ACTIVITES**

### **Anticiper les mutations de la zone d'activités**

---

- Permettre la tertiarisation de la zone, ainsi que l'implantation de commerces ; le tout de manière encadrée pour laisser la priorité à l'emploi.
- Permettre le développement des entreprises présentes dans la zone d'activités.

### **Permettre une mixité activité / habitat sous conditions**

---

- Pérenniser les îlots d'activités existant le long des axes Route de Conliège et Route de Champagnole ; tout en permettant l'éventuelle reconversion des activités.
- Autoriser une mixité habitat / activités en dehors de ces îlots dans la mesure où aucune nuisance n'est générée et leur intégration architecturale assurée.

### **Maintenir et renforcer l'attractivité commerciale**

---

- Assurer l'éventuel développement du pôle commercial du rond-point
- Pérenniser voire développer les commerces de proximité du centre village en :
  - redonnant de la place aux piétons en écartant l'automobile des principaux espaces publics centraux ;
  - créant des liaisons douces (piétons et cycles) facilitant les échanges entre les différents quartiers et le centre ;
  - améliorant les conditions de stationnement ;
- Créer un petit espace commercial vitrine sur le site de la scierie

## **ACTION N°5 : PRENDRE EN COMPTE LES GRANDS PROJETS DE L'AGGLOMERATION**

### **Le contournement est de Lons-le-Saunier**

---

- Ne pas entraver le projet de contournement est en fixant les limites de l'urbanisation

### **La relocalisation de l'hôpital de Lons-le-Saunier**

---

Au stade actuel des réflexions, très peu d'éléments sont disponibles, autant sur la nature du projet, sa localisation ou ses impacts éventuels.

Aussi une évolution du PLU sera probablement nécessaire une fois le projet défini, dans le sens où il pourrait avoir des incidences sur le développement de Perrigny, notamment en termes de :

- demande en logements ;
- transports et déplacements ;
- ...



# OBJECTIF 2 | CROITRE SANS S'ETENDRE : PROMOUVOIR UN URBANISME FRUGAL

## Les objectifs de modération de la consommation d'espace

### ACTION N°1 : DENSIFIER LE TISSU BATI EXISTANT

#### Résorber le parc de logements vacants

- Améliorer le cadre de vie et réduire les nuisances (Route de Conliège notamment)
- Améliorer les espaces publics
- Résoudre les problèmes de stationnement (Rue de Montu notamment)

#### Mettre en œuvre le renouvellement urbain

- Requalifier ou permettre la requalification des friches artisanales ou industrielles
- Permettre la densification des quartiers pavillonnaires (démarche Bimby).

### ACTION N°2 : CONSERVER UN VILLAGE COMPACT ET EXPLOITER LES VASTES ESPACES LIBRES AU SEIN DU PERIMETRE URBANISE

#### Urbaniser en priorité les « dents creuses » du tissu urbain

- Concentrer le développement sur les vastes poches non bâties incluses dans le périmètre actuellement urbanisé de Perrigny.

#### Economiser l'espace et diversifier les formes bâties

- Intégrer les prescriptions du SCoT en matière de densification de l'urbanisation (dans un rapport de compatibilité)
- Permettre la diversification des formes bâties
  - Promouvoir la diversité dans chaque opération : habitat individuel, individuel jumelé, petits collectifs
  - Créer un parc de logements attractifs capable de concurrencer l'habitat individuel pur de la deuxième couronne de l'agglomération lédonienne,
- Pallier aux effets de la densification par la qualité des réalisations et le traitement des espaces communs, et notamment à travers l'organisation des dessertes, le découpage parcellaire, l'implantation du bâti, etc.
- **Les objectifs de la modération de la consommation de l'espace trouvent leur principale traduction dans la densification.**

#### Consommation d'espace à vocation d'habitat

	2000-2014	2014-2029
<b>Surface consommée (ha)</b>	4,2	8,7
<b>Consommation annuelle moyenne (m<sup>2</sup>)</b>	3000m <sup>2</sup>	5800m <sup>2</sup>
<b>Densité moyenne (logement/ha)</b>	13	18,1lgt/ha sur les zones 1AU et environ 10 dans les dents creuses soit en moyenne <b>16,7 lgt/ha</b>

<b>Surface moyenne par logement (m<sup>2</sup>)</b>	750m <sup>2</sup>	480m <sup>2</sup>
<b>Consommation d'espace à vocation d'activités économiques</b>		
	<b>2000-2014</b>	<b>2014-2029</b>
<b>Surface consommée (ha)</b>	4,1	3,8
<b>Consommation annuelle moyenne (m<sup>2</sup>)</b>	3000	2500

Le projet démographique des élus vise notamment à une meilleure répartition à l'échelle intercommunale des évolutions démographiques au profit du pôle urbain dont fait partie Perrigny. La mise à disposition d'une capacité d'accueil, le niveau d'équipement du village, la volonté des ménages de limiter leurs déplacements pourrait amener naturellement à un retour des ménages le pôle urbain Lons/Montmorot/Perrigny/Messia.

Cette évolution souhaitée par les élus de Perrigny limitera la consommation d'espace dans les communes rurales. Elle explique que le projet repose sur une consommation d'espace plus importante sur Perrigny entre 2014 et 2029 qu'entre 2000 – 2014 (2800 m<sup>2</sup> de plus par an).

En revanche la densité prévue pour les opérations futures est bien supérieure : 17 logements/ha en moyenne contre 13 observés entre 2000 et 2014.

# OBJECTIF 3 | CONFORTER L'IDENTITE DU VILLAGE

## ACTION N°1 : PRESERVER LES OUVERTURES PAYSAGERES ET LES CONES DE VUE

- Lutter contre l'enfrichement pour préserver des espaces ouverts
- Prendre en compte les points de vue dans les projets urbains
  - les cônes de vue « linéaires », le long d'axe
  - les points de vue ponctuels d'où la sensibilité visuelle est forte

## ACTION N°2 : PRESERVER LES PAYSAGES URBAINS ET LE PATRIMOINE

### Préserver les éléments caractéristiques du patrimoine bâti

- Sauvegarder l'architecture traditionnelle du cœur de village
- Protéger les éléments de patrimoine

### Conserver et conforter les éléments végétaux créateurs de paysage

- Protéger les « poumons verts » : forêt, parcs, Vallière, ...
- Préserver les liaisons entre ces poumons verts : haies, vergers, ...
- Créer les liaisons manquantes, notamment dans le cadre des aménagements des zones d'extensions futures.
- Inciter au maintien des espaces plantés dans les parcelles privées.

## ACTION 3 : « ETENDRE » LA QUALITE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE DU CŒUR DU VILLAGE POUR RENFORCER L'IDENTITE DE PERRIGNY

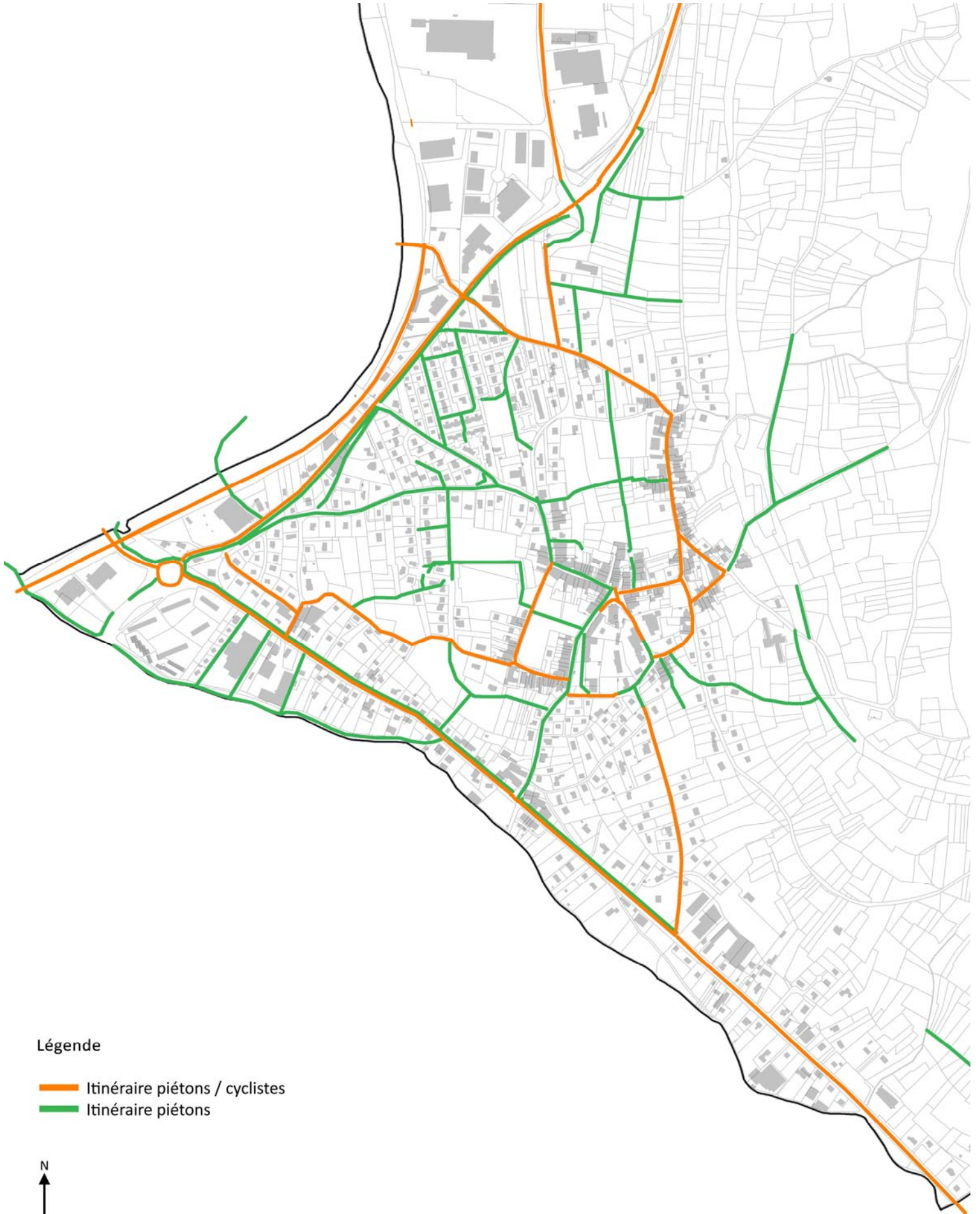
### Aménager des zones d'extension urbaine de qualité, à l'image du cœur de village

- Structurer les aménagements autour d'une trame paysagère et végétal : s'appuyer sur la trame existante, la conserver, voire la développer, pour garder l'identité de village vert
- Juxtaposer à la trame végétale une trame piétonne permettant des déplacements doux sécurisés et agréables
- Réutiliser des éléments de la morphologie urbaine et l'architecture traditionnelle pour créer des zones connectées et intégrées au reste du village : alignements bâtis, mitoyenneté, murets, présence et mise en valeur de l'eau, ...



### Requalifier les espaces « dégradés » en entrée et/ou traversée de village

- Requalifier la Route de Conliège :
  - Aménager les espaces publics et les cheminements doux ;
  - Développer le verdissement ;
  - Mettre en valeur le patrimoine : gare du Tacot
- Restructurer les abords du rond-point de Perrigny :
  - Repenser l'aménagement du site Peugeot / Autoflash
  - Requalifier le quartier des Condamines
  - Mettre en valeur le patrimoine : café du rond-point

# Schéma de déplacement modes doux



## Légende

-  Itinéraire piétons / cyclistes
-  Itinéraire piétons

N  
0 100m © SIDEC du Jura – CG39

# OBJECTIF 4 | SECURISER LES DEPLACEMENTS ET RENDRE ACCESSIBLES LES « POINTS NEVRALGIQUES »

## ACTION N°1 : GERER L'AUTOMOBILE DANS LA COMMUNE POUR LAISSER UNE PLUS GRANDE PLACE AUX MODES DOUX

### Hiérarchiser les voies et développer les itinéraires et la place réservés aux modes doux

L'objectif des élus est de conforter le maillage des cheminements doux sur la commune, afin de permettre de relier aisément les différents pôles de la commune (habitat / commerces / services / activités).

- Requalifier les routes départementales et créer des cheminements en site propre
  - Requalifier la route de Conliège en boulevard urbain
  - Améliorer la sécurité des cyclistes le long de la Route de Champagnole
- Assurer la sécurité des piétons et des cyclistes le long des voies de desserte
  - Dans le centre bourg
  - Dans la zone d'activité
- Requalifier en voies mixtes les voies de desserte interquartiers
- Proposer des itinéraires doux alternatifs pour rejoindre les différents pôles de la commune
  - Créer des itinéraires alternatifs à la Rue de La Lième
  - Dans les quartiers d'urbanisation futurs, s'appuyer sur les chemins à talon existants pour créer un véritable maillage piétonnier, dense et continu, autour duquel organiser l'urbanisation.
  - Réaménager les itinéraires piétons entre la route de Conliège et les bords de la Vallière, pour affirmer la vocation de loisir/détente de cet espace de nature en frange de la commune.

### Optimiser l'offre de stationnement

- Résoudre les problèmes de stationnement au cœur du village à proximité des équipements scolaires et péri scolaires
- Améliorer l'offre de stationnement au cœur du village, pour pérenniser les commerces de proximité présents.
- Améliorer l'offre de stationnement au centre bourg pour inciter à la remise sur le marché de logements vacants, notamment Rue de Montu.
- Intégrer la problématique de stationnement à l'aménagement des zones d'urbanisation future :

## **ACTION N°2 : INSCRIRE LE SCHEMA DE DEPLACEMENT COMMUNAL AU CŒUR DE CELUI DE L'AGGLOMERATION**

### **Etendre le réseau de voies vertes**

---

- Poursuivre l'aménagement du tronçon est de la Voie Verte, pour rejoindre les terrains de tennis
- Créer le tronçon ouest de la Voie Verte
- Connecter les deux tronçons de la voie verte à travers le village, en s'appuyant sur le réseau de cheminements doux créé.

### **Connecter le réseau de voie verte de la commune de Perrigny à la commune de Lons-le-Saunier**

---

### **Revoir l'itinéraire des transports en commun pour une meilleure irrigation de la commune**

---

- Dans la perspective d'une urbanisation de la partie nord du village, créer de nouveaux arrêts de bus pour desservir au mieux cette partie de la commune
- Pour inciter à l'utilisation des transports collectifs à l'échelle de l'agglomération, créer une desserte en transports en commun de la Zone d'Activités Lons-Perrigny (accès aux entreprises mais aussi au bowling).



# OBJECTIF 5 | PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LIMITER LES EFFETS DE L'URBANISATION SUR L'ENVIRONNEMENT

## ACTION N°1 : PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS LES PLUS INTÉRESSANTS

- Préserver les milieux naturels ayant un intérêt écologique fort :
  - Forêt de Perrigny
  - Ripisylve de la Vallière

## ACTION N°2 : CONFORTER LA TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE

- Protéger les « poumons verts » : forêt, parcs, ripisylve de la Vallière, ...
- Préserver les liaisons entre ces poumons verts : haies, vergers, ...
- Créer les liaisons manquantes, notamment dans le cadre des aménagements des zones d'extensions futures.
- Inciter au maintien des espaces plantés dans les parcelles privées.
- Protéger la trame bleue représentée par la Vallière.

## ACTION N°3 : PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE

### Réduire la pollution atmosphérique et l'émission de GES

- Faciliter les déplacements doux et conserver un village compact
- Promouvoir la production et le recours aux énergies renouvelables
- Permettre le développement de l'architecture bioclimatique et l'utilisation de matériaux locaux pour la construction (bois)

### Réduire l'impact de l'urbanisation sur le ruissellement des eaux de pluie

- Limiter les rejets d'eau pluviale dans les réseaux d'assainissement : en limitant l'imperméabilisation des espaces publics et privés

## ACTION N°4 : PROTÉGER LES HABITANTS VIS-A-VIS DES RISQUES ET NUISANCES

### Prendre en compte les risques inondation et mouvement de terrain

- Eviter toute urbanisation dans les secteurs soumis à des risques inondation et mouvement de terrain

### Limiter l'exposition au bruit

- Améliorer de la qualité de vie des habitants des zones soumises au notamment en requalifiant ces voies.
- Prendre en compte le bruit dans les projets d'aménagement futur, notamment dans la zone de Charrière, située à proximité de la route de Champagnole